

LOT N° 06

# **MENUISERIE INTERIEURE**

# MENUISERIE INTERIEURE

<b>PRESCRIPTIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	3
NORMES ET REGLEMENTS .....	3
ASSEMBLAGE DES PIECES DE MENUISERIES .....	3
RESERVATIONS .....	3
TOLERANCES DE POSE .....	3
NATURE ET TRAITEMENT DES BOIS DE MENUISERIE .....	4
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES .....	4
CHOIX DES MATERIAUX .....	4
INDEPENDANCE DES ENSEMBLES .....	4
HUISSERIES OU BATIS BOIS .....	4
QUINCAILLERIE .....	4
ELEMENT MODELE .....	4
PANNEAUX STRATIFIES .....	4
PROTECTIONS PROVISOIRES .....	5
ASSURANCES .....	5
NETTOYAGE .....	5
GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE .....	5
<b>PRESCRIPTIONS PARTICULIERES</b>	<b>6</b>
PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE .....	6
<b>1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE</b>	
6.1.1. Portes de distribution 93x204 .....	6
6.1.2. Cabines sanitaires .....	6
6.1.3. Plinthes bois rez de chaussée .....	7
6.1.4. Nettoyage de chantier .....	7
<b>2. PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS</b>	
6.2.1. Plinthes bois rez de chaussée - salle d'animation .....	7
6.2.2. Nettoyage de chantier .....	7
CADRE POUR DPGF .....	8

## PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux prévus au présent lot comprennent :

- L'ensemble des menuiseries intérieures: blocs-portes.
- Les plinthes en bois.
- La signalétique.

D'une manière générale tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et à la finition des ouvrages en tenant compte du RICT Rapport initial du Contrôleur technique et des prescriptions du rapport QUALITEL. Les huisseries, seront fournies au titulaire du lot "Plâtrerie" qui en assurera la pose.

### PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Menuiserie Bois.
- les Normes Françaises Homologuées (NF), en particulier, normes NFP 23-101, 300 à 305, 404, 444, 445
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- les prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés (en particulier, DTU n° 36.1 Menuiserie en bois, 39 Miroiterie Vitrierie)
- ainsi que les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail
- l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
- la réglementation thermique 2012
- la loi sur le handicap.

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

#### ASSEMBLAGE DES PIECES DE MENUISERIES

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en oeuvre des éléments.

#### RESERVATIONS

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes. Au cas où il constaterait des différences par rapport aux indications données par lui ou des modifications en cours d'exécution ou si l'état du chantier n'est pas conforme aux spécifications du D.T.U., il devra le signaler au Maître d'oeuvre, s'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences entraînées.

Les réservations et regarnissages maçonnés sont dus par le lot Gros Oeuvre,

Tous les ouvrages de fixation sont à la charge du présent lot,

La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples et de même matériau que celui constituant les ensembles.

#### TOLERANCES DE POSE

- Tolérances de pose des menuiseries :

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques ne devra pas dépasser 1 cm.

- Tolérances de pose des huisseries.

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d' huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de 2 cm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm, près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre et 1 mm par mètre supplémentaire avec un maximum de 4 mm.

- Tolérances du jeu des ouvrants.

Quelle que soit à position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini.

Le lot Ventilation pourra demander un jeu plus important pour satisfaire aux exigences de ventilation des locaux.

### **NATURE ET TRAITEMENT DES BOIS DE MENUISERIE**

Tous les bois utilisés seront conformes aux spécifications de la décision n° A 2-76 du GPEM/TP donnant les spécifications sur l'utilisation des bois suivant les normes en vigueur.

Toutes les menuiseries seront soigneusement poncées. Les menuiseries ne seront pas posées, tant qu'elles n'auront pas reçu une couche d'impression prévue au lot Peinture.

Tous les bois seront préalablement traités aux produits fongicides et insecticides.

### **PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

L'entreprise soumissionnaire devra inclure dans son offre, tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.

Le traçage au sol des cloisonnements sera effectué par le titulaire du présent lot en ce qui concerne ses prestations. Les percements d'ouvrages seraient également à sa charge s'il n'a pas transmis ses plans de réservations en temps utile à l'entreprise intéressée.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

### **CHOIX DES MATERIAUX**

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

### **INDEPENDANCE DES ENSEMBLES**

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc.) dus au présent lot seront étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages.

Un dispositif de désolidarisation sera prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier en sous face des poutres et planchers, évitant toute répercussion du "travail" de l'ossature (dilatations, températures, flèches, etc.) sur les ensembles demandés à ce lot.

### **HUISSERIES OU BATIS BOIS**

Les parements visibles seront affleures et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures.

Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois. Les vis ou clous de fixation seront enfoncés pour permettre le rebouchage par le peintre. Les parties démontables seront maintenues par des vis à cuvette.

### **QUINCAILLERIE**

La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NF Q exigé) de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et seront protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot, et sera choisi par le Maître d'oeuvre sur présentation d'échantillons.

Toutes les pièces de quincaillerie telles que pattes à scellement, équerres, fourrures etc., seront prévues galvanisées.

Le positionnement des ferrages sera conçu pour permettre la continuité des joints d'étanchéité, en outre des réglages seront prévus pour permettre le rattrapage des jeux éventuels entre ouvrant et dormant. Paumelles suivant dimensions et poids des vantaux. L'assistance technique du fabricant des ferrages pourra être demandée.

Toutes les serrures employées devront avoir le label de qualité NF Q.

Il sera prévu un jeu de trois clés par serrure, l'entrepreneur du présent lot sera responsable des clés pendant toute la durée du chantier.

### **ELEMENT MODELE**

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre suivant demande du Maître d'oeuvre, la présentation avant début d'exécution, d'un élément témoin à titre de modèle du type le plus courant et équipé de ces accessoires. Il sera monté à son emplacement définitif ou sur support indépendant. La mise en exécution des ouvrages ne pourra être commencée qu'après accord définitif du Maître d'oeuvre et du Bureau de Contrôle.

### **PANNEAUX STRATIFIES**

L'entrepreneur devra demander les coloris des différents panneaux ou cadres des ouvrages à réaliser et présenter des échantillons avant toute mise en oeuvre. L'ensemble des cadres d'ossatures vus et chants de panneaux vus seront traités identiques, sauf prescriptions particulières.

### PROTECTIONS PROVISOIRES

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier, ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manoeuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.).

Dès leur pose les bas des huisseries, sur 1,00 m de hauteur minimum, devront obligatoirement être protégés. De ce fait, toute menuiserie épaufrée ou éclatée par un ouvrier quelconque et quel que soit son employeur, sera refusée au compte unique du titulaire du présent lot.

### ASSURANCES

L'entreprise devra souscrire les avenants suffisants à sa police "Individuelle de base" et faire son affaire de toute surprime qui pourrait être demandée par les assureurs du Maître d'oeuvre du fait de l'emploi de ces menuiseries.

L'entrepreneur devra produire également une attestation certifiant que le fabricant est également couvert par une police d'assurance dans le cadre du STAC.

Les polices d'assurances de l'entreprise et du fabricant comporteront une clause de non recours contre le prescripteur.

L'entreprise chargée de la mise en oeuvre de ces menuiseries devra en outre être agréée par le fabricant bénéficiant de l'avis technique.

### NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris, déchets et copeaux provenant de l'exécution de ses travaux.

### GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

## PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

### PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Le prix proposé par l'entreprise comprend tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits dans le présent CCTP ou sur les plans, et tous aménagements particuliers nécessités pour assurer la sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier.

La pose des huisseries, des poteaux d'about de cloison, des trappes de visite, sont à la charge du lot PLATRERIE, dans la mesure où ils viennent se fixer ou sont en continuité avec des ouvrages en plâtre.

#### Présentation de l'offre de prix

La numérotation des articles du présent CCTP sera impérativement respectée.

Les entreprises devront décomposer leur offre de prix sous la forme de 2 devis bien distincts.

#### Projet n° 1 – MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D' ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS

Maître d'ouvrage : Ville de Galgon 2 Esplanade Charles de Gaulle 33133 GALGON

#### Projet n° 2 – EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

### 1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE

#### 6.1.1. Portes de distribution 93\*2,04

Fourniture et pose de bloc-portes de distribution, à recouvrement.

- Nature des parois de scellement :

3 unités - Cloisons plaques de plâtre type Placostil de 72 mm

2 unités - Pose en tableau ou en feuillure sur des murs en pierre.

- Huisserie métallique

- Ouvrant de 93 x 204, porte isoplane à recouvrement, avec lame alvéolaire épaisseur 40 mm, cadre bois résineux, âme nid d'abeille, fibre de parement postformée, ferrages avec 3 fiches.

- Finition : à peindre

- Détalonnage de 15mm minimum

SERRURE

- Serrure à mortaiser sans clé.

QUINCAILLERIE

- Quincaillerie aluminium de type « Jazz » chromé velours, de chez BEZAULT.

- Béquillage 2 faces sur plaques.

- Butoirs des portes à poser sur les plinthes, de préférence, suffisamment long pour que la béquille ne touche pas la paroi.

**Localisation:** 2 unités dans les sanitaires primaires

1 unité entre la réserve et l'espace maternelles 2

1 unité entre l'espace maternelles 1 et l'espace maternelles 2

#### 6.1.2. Cabines sanitaires

##### Sanitaires Maternelles

Fourniture et pose de cabines sanitaires en panneaux stratifiés massif.

Nature des parois de scellement : Verticalement, tout support - Au sol, sur un carrelage scellé ou collé.

Cabines de la Marque France EQUIPEMENT, modèle GRANIT, posées sur des pieds vérins.

Classement au feu M2

Chacune des cabines disposera des éléments suivants :

- 1 Cloison de séparation d'une hauteur de 1850 mm, en panneaux stratifiés massif. de 10 mm

- 2 Portes de 1760mm, en panneaux stratifiés massif. de 10 mm

- Paumelles à retour automatique ( 2 par porte ) en nylon gris

- 2 Verrous pivotants, décondamnables, avec voyant libre / occupé

- Accessoires divers, raidisseurs de façade, H de liaison...

Séparation des toilettes maternelle

- 2 Cloison de séparation d'une hauteur de 610 mm, en panneaux stratifiés massif. de 10 mm

- Paumelles à retour automatique ( 2 par porte ) en nylon gris

- 2 Verrous pivotants, décondamnables, avec voyant libre / occupé

- Accessoires divers, Equerres de fixation, Pieds vérin...

Equipements

- 2 barres d'appui PMR (WC et douche PMR)

- 3 distributeurs de savon (dégagement, WC et douche PMR)

- 3 distributeurs de papier (dégagement et WC PMR)

- 2 patères (douche)

- 1 siège PMR escamotable

### Sanitaires Primaires

Fourniture et pose de cabines sanitaires en panneaux stratifiés massif.

Nature des parois de scellement : Verticalement, sur parois en plâtre - Au sol, sur un carrelage scellé.

Cabines de la Marque France EQUIPEMENT, modèle GRANIT, posées sur des pieds vérins.

Classement au feu M2

Chacune des cabines disposera des éléments suivants :

- 1 Cloison de séparation d'une hauteur de 1850 mm, en panneaux stratifiés massif. de 10 mm
- 3 Portes de 1760mm, en panneaux stratifiés massif. de 10 mm
- Paumelles à retour automatique ( 2 par porte ) en nylon gris
- 2 Verrous pivotants, décondamnables, avec voyant libre / occupé
- Accessoires divers, raidisseurs de façade, H de liaison...

Equipements

- 2 barres d'appui PMR (WC PMR)
- 4 distributeurs de savon (2 dégagements, 2 WC)
- 4 distributeurs de papier (2 dégagements, 2 WC PMR)

#### 6.1.3. Plinthes bois en rez de chaussée

Fourniture et pose de plinthes en sapin du nord sans nœud ni épaufrure, dégauchies et poncées, hauteur 70mm, épaisseur 10 mm. Les plinthes seront approvisionnées au lot Peinture, pour impression avant pose.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge :

- Plinthes en pose collée et visée
- Angles rentrants et sortants à coupe d'onglet. Angles apparents chanfreinés.
- Finition entre plinthe et parois par un joint acrylique soigné.
- Finition entre plinthe et sol vinyle, à la charge du lot Revêtement de sol souple.
- Compris toutes sujétions d'exécutions.

**Localisation :**

En périphérie des locaux suivants : Bureau des animateurs - Dortoir

Espace primaires 1 : 2 Parois des sanitaires Primaire, poteaux + raccords éventuels.

#### 6.1.4. Encadrements en bois

Confection d'encadrement en bois, pour la finition des tableaux des baies intérieures ayant fait l'objet d'un élargissement. Essence : sapin du Nord

Pose : traditionnelle avec vide d'air

Compris retour en cornière pour traiter la finition des 4 arrêtes avec le revêtement de surface des parois

**Localisation :** 3 unités

Espace Maternelles 1 - Espace Maternelle 2

#### 6.1.5. Nettoyage

Le nettoyage, l'enlèvement des gravats, déchets concernant le présent corps d'état sont à la charge de l'entreprise.

En cas de carence de l'entreprise, l'architecte fera réaliser ces travaux par une autre entreprise aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant.

## 2. PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

#### 6.2.1. Plinthes bois en rez de chaussée

Fourniture et pose de plinthes en sapin du nord sans nœud ni épaufrure, dégauchies et poncées, hauteur 70mm, épaisseur 10 mm. Les plinthes seront approvisionnées au lot Peinture, pour impression avant pose.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge :

- Plinthes en pose collée et visée
- Angles rentrants et sortants à coupe d'onglet. Angles apparents chanfreinés.
- Finition entre plinthe et parois par un joint acrylique soigné.
- Finition entre plinthe et sol vinyle, à la charge du lot Revêtement de sol souple.
- Compris toutes sujétions d'exécutions.

**Localisation :**

Espace Primaires 2, sur les cloisons de doublages des 2 pignons, avec petits retours latéraux

#### 6.2.2. Nettoyage

Le nettoyage, l'enlèvement des gravats, déchets concernant le présent corps d'état sont à la charge de l'entreprise.

En cas de carence de l'entreprise, l'architecte fera réaliser ces travaux par une autre entreprise aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant.

**CADRE POUR DPGF**

LOT 06 – MENUISERIE INTERIEURE				
1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
6.1.1.	Portes de distribution 93*2,04			
6.1.2.	Cabines sanitaires			
6.1.3.	Plinthes bois en rez de chaussée			
6.1.4.	Encadrements en bois			
6.1.5.	Nettoyage			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			

LOT 06 – MENUISERIE INTERIEURE				
2. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
6.2.1.	Plinthes bois en rez de chaussée			
6.2.2.	Nettoyage			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			